



Ultra Trail Puy Mary Aurillac
13 Juin 2020

Certificat Médical

Pour la pratique du sport en compétition

Ce certificat doit être fourni lors de votre inscription

Je soussigné docteur

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Et avoir conclu en l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition (à l'exclusion des sports nécessitant un certificat spécifique à la pratique) en particulier l'athlétisme et la course à pied.

Je l'ai informé de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Pour les non licenciés pratiquant la course à pied en compétition ce certificat est valable un an. Pour la prise d'une licence dans un club d'athlétisme FFA ce certificat est valable 3 ans (sous réserve de répondre à un questionnaire médical fourni par la fédération).

Date :

Signature et adresse du médecin :

Tampon du médecin :
(Numéro professionnel)